



SIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport de la Réunion d'experts
sur la sécurité dans l'utilisation
des laines isolantes**
(Genève, 17-26 janvier 2000)

1. La Réunion d'experts sur la sécurité dans l'utilisation des laines isolantes s'est tenue à Genève du 17 au 26 janvier 2000 sous la présidence de M. Chaiyuth Chavalitnitikul (gouvernement de la Thaïlande).
2. L'ordre du jour de la réunion, tel qu'approuvé par le Conseil d'administration à sa 270^e session (novembre 1997)¹, était le suivant: «Examen et adoption d'un Recueil de directives pratiques sur la sécurité dans l'utilisation des laines isolantes en fibres vitreuses synthétiques (laine de verre, laine de roche et laine de laitier)».
3. La réunion a examiné un projet de Recueil de directives pratiques sur la sécurité dans l'utilisation des laines isolantes en fibres vitreuses synthétiques (laine de verre, laine de roche et laine de laitier), préparé par le Bureau, qu'elle a adopté à l'unanimité² ainsi qu'un rapport³. Les deux documents figurent en annexe.
4. La réunion a recommandé que le Recueil de directives pratiques soit publié. Elle a instamment demandé à l'OIT d'élaborer d'autres recueils de directives pratiques portant sur toutes les fibres qui ne sont pas couvertes par les instruments existants de l'OIT, en particulier la cellulose, la silice de carbone et les fibres céramiques réfractaires. Les experts travailleurs ont recommandé que l'OIT entreprenne des activités de suivi, y compris des réunions et des conférences régionales, aux fins d'évaluer l'efficacité du recueil. Les experts employeurs ont espéré que le recueil serait réexaminé à l'avenir, à la lumière des progrès scientifiques et technologiques. Les experts ont convenu que le Bureau devrait vérifier les données relatives aux limites d'exposition (annexe B) avec les autorités pertinentes, avant de publier le recueil.

¹ Document GB.270/17, paragr. 23.

² MESIW/2000/10.

³ MESIW/2000/9.

5. *Le Conseil d'administration est invité à prendre note du rapport de la Réunion d'experts sur la sécurité dans l'utilisation des laines isolantes, et à autoriser le Directeur général à publier ce rapport ainsi que le Recueil de directives pratiques sur la sécurité dans l'utilisation des laines isolantes en fibres vitreuses synthétiques (laine de verre, laine de roche et laine de laitier) et à distribuer ces documents:*
- a) *aux gouvernements, aux organisations d'employeurs et aux organisations de travailleurs;*
 - b) *aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs concernées;*
 - c) *aux organisations internationales;*
 - d) *à d'autres organisations, le cas échéant.*
6. *Le Conseil d'administration voudra sans doute prier le Directeur général de garder présentes à l'esprit, lors de l'élaboration des propositions relatives aux programme et budget futurs, les recommandations émises par la réunion et figurant aux paragraphes 41 à 43 de son rapport.*

Genève, le 23 février 2000.

Points appelant une décision: paragraphe 5;
paragraphe 6.

Annexe I

Annexe II